



L'UNSA Fonction Publique décide de signer l'accord PPCR

L'UNSA Fonction publique signe l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Le Congrès de l'UNSA-FP, réuni le 22 septembre à Bagnolet, a mandaté à la quasi unanimité, le secrétariat national pour signer le projet d'accord PPCR.

Des principes fondamentaux sont réaffirmés : l'unicité du statut, l'attachement aux valeurs et à la fonction publique de carrière sont fondamentaux pour l'UNSA FP. Le statut reste pertinent et justifiable.

Même s'il ne permet pas d'aboutir sur toutes les revendications, notamment la levée du blocage du point d'indice, le projet apparaît comme un compromis acceptable.

Les efforts financiers, relevés par la Cour des Comptes, sont de nature à permettre une revalorisation des carrières ce dont l'UNSA se réjouit.

Dans ce cadre, la possibilité pour tous les agents publics, d'avoir une carrière en au moins deux grades est une avancée importante.

De même, l'engagement à décliner l'ensemble des progrès de rémunération pour tous les corps et cadres d'emploi est primordial.

L'accord s'inscrit dans les principes du dialogue social. Il ne s'appliquera qu'en cas de majorité. Il renvoie chacune des organisations à ses propres responsabilités. C'est sur la base des avancées tangibles pour les agents que l'UNSA FP a pris les siennes.

UNSA FONCTION PUBLIQUE

21 rue Jules Ferry - 93170 Bagnolet
Tél. 01 48 18 88 29 - fax 01 48 18 88 95
courriel : unsa-fp@unsa.org



[Voir en ligne : Pour consulter le protocole d'accord](#)